

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-6-10

Séance du vendredi 12 juin 2009

CERTIFICATION FORESTIERE ADHESION A PEFC-ALSACE (PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES) (C633)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide :

- d'adhérer au programme de reconnaissance des certifications forestières PEFC pour les 741,50 ha de forêts privées du Département,
- de verser 92 € à l'association PEFC-Alsace à prélever sur le chapitre 011 - nature 62268- fonction 738,
- de prendre connaissance du « cahier des charges du propriétaire forestier alsacien » annexé au présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions